

Intervention de Christian MAHUT Président du CCAS lors de l'assemblée générale du CGCV à Longeville-sur-Mer le 13 juin 2012

Je tiens tout d'abord à remercier Stéphane SUTEAU , votre Président, et toute l'équipe du CGCV, de m'avoir invité à votre assemblée générale .

Je vous apporte le salut fraternel du Comité Central d'Action Sociale(CCAS) du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

Je tiens par ma présence et mon témoignage, à saluer le travail remarquable fourni par le CGCV au service des enfants et des jeunes de notre ministère et même au-delà.

Votre mission s'inscrit pleinement dans la politique d'action sociale développée par le CCAS avec les valeurs communes que nous défendons ensemble.

Elles concernent :

- le développement du lien social, des valeurs collectives assises sur la justice sociale et la solidarité,
- la mise en œuvre du développement durable, du respect de l'environnement et de l'être humain à travers des actes au quotidien,
- une action sociale adaptée aux situations familiales, tenant compte des revenus et difficultés rencontrées, avec une tarification adaptée et des aides complémentaires.

Nous venons de vivre une période particulièrement difficile pour tous les acteurs de l'action sociale dans le cadre des restrictions de dépenses publiques imposées par l'État.

Nous avons su faire face tous ensemble, pour préserver notre patrimoine associatif représenté par trois associations fondamentales pour la mise en œuvre de l'action sociale de notre ministère, que sont le CGCV, la FNASCE, et le CAS.

S'agissant du CGCV, le professionnalisme de votre association, la qualité et la recherche de performance permanente, la communication écrite et dématérialisée, chaque année renouvelée et améliorée, la recherche de nouveaux partenariats pour développer un travail inter-associatif, vous ont permis d'être reconnu par l'employeur État comme un acteur incontournable de l'action sociale, pour l'organisation et la mise en œuvre de séjours pour les enfants et adolescents.

Ainsi la convention pluriannuelle d'objectifs a été renouvelée pour la période 2012/2014.

Mais celle-ci, bien que garantissant la pérennité des activités du CGCV, marque aussi une régression en matière de participation financière de l'État, pour l'entretien et la mise aux normes des centres de vacances(-36%), ainsi que pour le fonctionnement de l'association qui doit assumer les charges de

fonctionnement nouvelles ou, en forte augmentation. (contrat d'engagement associatif, majoration TVA, cotisations retraites, dépenses énergétiques...)

C'est pourquoi l'augmentation de la prestation interministérielle pour séjour d'enfant sera la bienvenue faire face à ces contraintes financières.

Concernant celle-ci, elle n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les partenaires sociaux et, résulte d'une volonté politique d'harmonisation du secrétaire général du gouvernement, envers les agents travaillant au sein des directions départementales interministérielles.

Si nous pouvons nous réjouir que notre ministère ait décidé d'en faire bénéficier tous les agents du MEDDE, nous ne pouvons que regretter et dénoncer que les principaux bénéficiaires de cette revalorisation soient les agents ayant les plus hauts revenus, une réduction des tranches de revenus basées sur le quotient familial de 7 à 4 pour les séjours enfants de moins de 13 ans, et de 7 à 2 pour les séjours enfants de 13 à 18 ans.

Cette harmonisation doit être revue et renégociée entre les nouveaux acteurs politiques et les partenaires sociaux pour garantir un accès égalitaire aux vacances collectives des enfants et des jeunes en appliquant les valeurs de solidarité et de justice sociale.

Le CCAS a été renouvelé pour trois ans le 7 février 2012, nous avons élaboré des axes de travail des commissions spécialisées pour ce mandat, des évolutions positives sont d'ores et déjà à souligner dans le domaine de l'action sociale.

Après six années d'interruption, une rencontre nationale des présidents de CLAS se tiendra fin novembre à Paris sur deux jours.

Le bulletin d'information du CCAS et des CLAS sera à nouveau publié, la formation des présidents de CLAS va se poursuivre et une formation des membres de CLAS est envisagée pour 2013.

D'ici la fin de l'année un texte (instruction ou circulaire), précisera les modalités d'application, dans tous les services dotés d'un CLAS, de l'arrêté du 22 décembre 2008 instituant le CCAS et les CLAS pour la mise en œuvre de l'action sociale de notre ministère.

Dans le domaine du logement, le prêt décohabitation, créé en 2011 pour aider les enfants d'agents contraints de quitter le domicile familial pour suivre leur études, va être revalorisé avec un plafond porté à 1500 € dès la rentrée prochaine.

De nouveaux chantiers vont être ouverts par le CCAS au cours de ce nouveau mandat pour répondre encore mieux aux besoins sociaux des personnels actifs et retraités.

Le CCAS va solliciter dès cet été une audience à notre ministre pour exprimer tous ces besoins et définir des priorités avec un calendrier de mise en œuvre .

Nos partenaires associatifs seront bien-sûr associés à la démarche pour exprimer leurs besoins spécifiques, notamment en matière de préservation du patrimoine social immobilier.

L'enjeu pour le CCAS est de consolider l'action sociale de proximité mise en œuvre par les CLAS, en leurs donnant les moyens humains, matériels et financiers, de développer le lien social entre les agents actifs et retraités, des communautés de travail, à partir des besoins sociaux recensés dans les domaines de la vie familiale et sociale, de la prévention santé, de la gestion du budget, de la restauration et du logement, de la dépendance et de la petite enfance...

Cette dimension humaine indispensable pour le « vivre ensemble » dans les services, mérite d'être mieux reconnue et revalorisée, et d'échapper aux critères de rationalisation, de rentabilité et marchandisation, qui ont tendance à culpabiliser ceux qui font le choix du collectif, de l'intérêt général, et à occasionner une crise des vocations.

Le CGCV avec tout son réseau de professionnels et de bénévoles, peut compter sur l'engagement du CCAS pour soutenir son action au service des enfants et des jeunes, et obtenir les moyens nécessaires à la poursuite de son activité !